

ractère d'outrage.

Puis le Führer est sorti et le général Keitel a exposé aux plénipotentiaires français les conditions posées par l'Allemagne pour un armistice.

La population française doit attendre dans le calme que lui soit communiqué le résultat de ces négociations, où les représentants du gouvernement français s'efforcent selon le mot de notre grand chef, de « faire cesser le combat dans l'honneur ». (Havas.)

(SUITE PAGE 3)

BOMBARDEMENT de la région marseillaise

Hier soir, à 18 h. 48, de violentes détonations ont mis en émoi la population de la région marseillaise.

Des avions ennemis survolant notre région venaient une fois encore nous bombarder.

A notre vif regret, il ne nous est pas permis par la censure de donner des détails sur ce bombardement. Nous pouvons seulement indiquer qu'il y a des victimes — morts et blessés — et des dégâts matériels. L'alerte s'est terminée à 19 h. 05.

Une nouvelle alerte a été donnée entre 23 h. 40 et 0 h., sans incident.

Alerte sur la région varoise

L'alerte avait été donnée sur la région varoise hier à 15 heures 25.

La fin de l'alerte fut signalée à 15 h. 50.

Aucun incident à signaler.



Un avion allemand de bombardement

MARSEILLE

LE PETIT MARSEILLAIS

VENDREDI 28 JUN 1940

Aujourd'hui : VENDREDI
PAS de viande de boucherie
DEMAIN pas d'alcools et d'apéritifs

Aujourd'hui

On sait que les commerçants ont été invités à freiner les achats excédentaires de certaines personnes. Mais ces commerçants sont parfois dans l'impossibilité de valuer les besoins réels des clients. Telle ménagère, seule, peut se contenter d'un quart de kilo de pâtes tandis que telle autre, qui nourrit une nombreuse famille, ne le peut pas. Il y a peut-être un moyen de pallier à cet inconvénient. Pourquoi les commerçants ne demandent-ils pas, à titre de simple renseignement, la présentation des cartes d'identité de la famille aux personnes qui solliciteraient la livraison de certaines quantités de telle ou telle denrée ? Nous donnons l'idée pour ce que'elle vaut. — Le **PASSANT**.

NOUS NE MANQUERONS PAS DE POMMES DE TERRE

Elles ne pourront pas être vendues au-dessus de 2 fr. 70 le kilo



Un marchand de pommes de terre très entouré (Photo Petit Marseillais. R. H. 1-416)

Nous entendions dire, ces jours-ci, que Marseille n'avait jamais eu, en si grande abondance des huiles, des savons, des pâtes alimentaires. La raison en est que les expéditions en dehors de ces produits ont subi un arrêt prolongé du fait des difficultés des transports et les acheteurs locaux bénéficient, par voie de conséquence, d'un tel état de choses en attendant qu'ils soient en mesure de reprendre leur commerce habituel. — que la situation économique, pleinement rétablie par une reprise de ce si important de ces marchandises leur essor normal.

Nous parlerons aujourd'hui d'un aliment essentiel et que notre population marseillaise et départementale tient particulièrement à consommer, surtout dans les circonstances actuelles. Il s'agit des pommes de terre.

Notre ville, on le sait, est approvisionnée de ce produit par le territoire marseillais et divers centres de production de la région provençale et notamment de ceux des Bouches-du-Rhône.

Les pouvoirs publics chargés de la responsabilité de ravitailler de la population de Marseille et du département, se sont naturellement préoccupés des conditions dans lesquelles ce ravaillement

LE BOMBARDEMENT du 21 juin à Marseille

à fait 143 morts et 136 blessés

Le triste bilan du bombardement aérien du 21 juin est maintenant établi officiellement. Il comporte cent quarante-trois morts et cent trente-six blessés.

Parmi les victimes, se trouvent de nombreuses femmes et enfants et des vieillards. Les dégâts matériels sont appréciables : plusieurs immeubles ont été en partie détruits par les bombes et d'autres sérieusement détériorés par les éclats ou la déflagration. On évalue à une cinquantaine le nombre de projectiles lancés : (Quatre lignes censurées)

Contre les mercantis Pour hausse illicite plusieurs magasins la Préfecture a fait fermer

La préfecture communale, le préfet des Bouches-du-Rhône a fermé les magasins suivants de Marseille : Mme Redé, rue Labre, Marguerite Nodé, 71, rue de la République, M. De Bernardi, Jean, alimentation, 10, rue de la République, M. Arnaud, Charles, marchand d'articles de ménage, 10, rue de la République, M. Alcard, née Rebouit, Epicerie, 10, rue de la République, M. Alcard, née Rebouit, Epicerie, 10, rue de la République.

Mme Sonnic, née Hospice Hélène, 10, rue de la République, M. Alcard, née Rebouit, Epicerie, 10, rue de la République, M. Alcard, née Rebouit, Epicerie, 10, rue de la République.

Les spectacles

ODEON 2 Gds FILMS INEDITS
LE ROI DES COMIQUES
JEAN DE BRUN
vous fera perdre le contrôle de vous-même !!!
dans DROLE D'EQUIPE
BOB STEELE dans
LA PISTE DE LA TERREUR
la lutte acharnée des G-MEN contre les HORS-LA-LOI.....

REX
Victor Boucher
LE SEXE FAIBLE
La Petite Française
Garole Lombard

NOAILLES
UN DÉSPILANT LAUREL et HARRY CEST DONC TON FRERE
ET UN FILM ÉMOUVANT :
FEVRE DES TROPIQUES
avec BARBARA STANWICK
ROBERTA AYALON

RIALTO
2 GRANDS FILMS
L'Escal du Bonheur
avec SONJA HEINIE
et DON AMECHE

3 SALLES
la belle aventure :
STUDIO Les Légions d'Arizona
G. O' Brian - Laraine Johnson
R. A. Brown - et VOLTERS
P. Blanchard - M. Simon. F. Florelle

CINEVOG
LE DUC DE WEST-POINT
JULIUS BERRY et SUZY PRIM
* ARSENE LUPIN DETECTIVE *

BOURSE DE MARSEILLE

Fonds Nationaux 104,4 1/2 % 1917
à 65,50 - 5 % 1920 à 70,70 - 4 1/2 % 1922
à 51,10 - 4 1/2 % 1927 à 102,10 - Crédit B. à
70,50 - 4 1/2 % 1927 à 102,10 - Crédit B. à
102,10 - 1920 à 50 - 1922 à 400 - 1928
à 500.

Tribunal militaire de la XV^e Région
Le deuxième Tribunal militaire de la région, sous la présidence du colonel Nicolas, a tenu son premier conseil de guerre occupant le siège de commissaire du gouvernement à prononcer hier les condamnations suivantes :
Le soldat Fernand Marçé, retus d'obéissance et provocations de militaires à la désobéissance : 2 ans de prison et 100 fr. d'amende.
Le soldat Louis Gagno, violences : 3 ans de prison et 500 fr. d'amende.
Le soldat Michel Borgatta, désertion : 6 mois de prison.
Le nommé Ovide Teister, retus d'obéissance : 1 an de prison, ordre de réquisition.
Le nommé Abel Cause, même délit : 6 mois de prison.
Le nommé Albert Chantares, actes de nature à nuire à la défense nationale : 5 ans de prison, 10.000 fr. d'amende et 20 ans de privation de ses droits civiques.
Huisier-appariteur : adjudant-chef Raymond.
Même matin, à 9 heures, audience du premier Tribunal militaire.

SOCIETE des CHANTIERS et ATELIERS de PROVENCE
Société Anonyme
au capital de 14 millions de francs
130, chemin de la Madrague
MARSEILLE



ui : **MARDI**
pâtisserie; pas d'al-
léritifs.

pas de viande de
triperie, de char-
viande hippophagi-
pâtisserie.

Le jour

pu remarquer ces
dans la rubrique des
que plusieurs de
imputables à des
ments ou écrase-
automobiles au ca-
tient suivis de cette
on : les écraseurs
meurs ont disparu
er d'adresse.

l'une des formes
ssinat sans respon-
our son auteur. La
est transportée à
ou chez elle, une en-
ouverte pour le
et, en principe aussi,
été là.

découvrir dans la
véhicules circulants
ble qui s'est enfui.
cher une aiguille
meule de foin. La
la gendarmerie ont
en ce moment, tant
choses à faire !

meurtres par voi-
caniques étaient ex-
ils, on ne s'inquiète-
modérément, mal-
ment, ils se multi-
cette guerre de la
le piéton succombe
nent sans pouvoir
r sur des positions
d'avance, témoi-
a méchanceté des
sans qu'ils soient,
de races différen-
LE PASSANT.

Nous apprenons avec
au Champ d'honneur
Gaudon, sergent-chef-pi-
abattu en action, après
un avion ennemi. Le
Gaurice Gaudon était de-
deux mois, rendre de
uis Girard, propriétaire
rés. Salon, lui-même

AVIS AUX ITALIENS

Tous les Italiens du sexe mas-
culin, âgés de plus de dix-sept
ans et de moins de soixante, ré-
sidant à la date de ce jour sur le
territoire de la commune de Mar-
seille, sont formellement invités
à se présenter, munis de toutes
leurs pièces d'identité, au Stade
Municipal, boulevard Michelet,
(entrée par l'allée Richard) siège
des Commissions de recensement,
et suivant l'ordre alphabétique
ci-après : Lettres A et B., le 11
juin; C et D, le 12 juin; E à L
inclusivement, le 13 juin; M à P
inclusivement, le 14 juin; Q à Z,
le 15 juin.

Ils seront appelés à faire con-
naître s'ils entendent souscrire
une déclaration de loyalisme à
l'égard de la France et s'ils sont
prêts à se mettre à la disposition
des autorités françaises civiles et
militaires.

Le défaut de présentation en-
traînera contre les défaillants
l'application des mesures admi-
nistratives les plus sévères.

Fait à Marseille, le 10 juin 1940
pour le président du Conseil, mi-
nistre de la Défense nationale et
de la guerre et pour le ministre
de l'Intérieur et par ordre.

Le Préfet.
Paul Bouët

Tribunal militaire de la XV^e Région

Le premier tribunal militaire de la
15^e région s'est réuni, hier, au bas-
tort Saint-Nicolas, sous la présidence
du colonel Frehly.

Le commandant Desplats occupait le
siège du commissaire du gouverne-
ment.

Deux affaires ont notamment retenu
l'attention du tribunal.

Celle, d'abord, concernant un affecté
spécial du nom de Pierre Delfino, em-
ployé dans une usine de

CALME SANG-FROID DIGNITÉ

Dans les circonstances
graves que nous traversons
plus que jamais s'imposent
le calme et la dignité. La
population marseillaise qui
a toujours montré un sang-
froid digne des plus vifs
éloges maintiendra cette
attitude qui commande le
respect. C'est dans l'adver-
sité qu'un peuple se juge.
Les Marseillais montre-
ront qu'ils sont dignes de
nos soldats et du bon re-
nom de leur cité. Plus
que jamais s'impose la dis-
cipline des gestes et des
paroles. Ayons foi dans les
destinées de la patrie quel-
les que soient les épreuves
qui nous attendent. Le
calme, le sang-froid et la
dignité, qualités ancestra-
les du peuple français,
montreront à nos ennemis,
à tous nos ennemis que
nous savons accepter d'un
cœur grave mais résolu les
arrêts du destin.

POUR LA DEFENSE NATIONALE

Payez vos impôts
par anticipation

Le ministère des finances communi-
que :

La Défense nationale, que nos ar-
mées assurent avec un héroïsme